



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

Troisième Commission

Point 72 b), c), e) de l'ordre du jour :  
Promotion et protection des droits de l'homme

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip  
Observatrice permanente

Nations Unies  
New York, 30 octobre 2007

M. le Président,

Permettez-moi de commencer par une référence au Guide à l'usage des parlementaires sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui a été distribué aux délégations ce matin. Comme vous l'aurez constaté, ce guide est le résultat de la coopération entre le Département pour les affaires économiques et sociales de l'ONU, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire. L'UIP est soucieuse de sensibiliser les parlementaires à la nouvelle Convention, pour réagir à la discrimination, et même aux mauvais traitements auxquels nombre de personnes handicapées sont confrontées aujourd'hui. Ce guide vise à expliquer les dispositions fondamentales de la Convention, en insistant sur les bonnes pratiques et la législation type qui peuvent être pertinentes pour les parlements, au moment où ils s'engagent dans sa ratification et son application. Nous espérons que le fait de rendre la Convention plus facile d'accès permettra aux parlementaires de la faire entrer en vigueur rapide rapidement, et qu'en fin de compte tous les parlements la ratifieront.

Ce guide a été lancé lors de la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP tenue à Genève ce mois-ci. Les six cent exemplaires mis à la disposition des délégués ont été retirés en quelques minutes, suscitant un vif intérêt auprès des parlementaires présents. Des exemplaires supplémentaires sont en passe d'être adressés aux bureaux des présidents de parlements et des commissions parlementaires pertinentes. Cette publication sera aussi disponible prochainement en français, en espagnol et en arabe, et plusieurs parlements ont exprimé leur désir de la voir traduite dans leur langue nationale.

Comme je l'ai dit, au début du mois d'octobre l'UIP a tenu sa 117<sup>ème</sup> Assemblée à Genève. A cette occasion, les parlements membres ont décidé d'accorder une attention particulière – par le biais du mécanisme propre à l'UIP de mener des débats généraux suivis d'une résolution politique portant sur un point d'urgence approuvé par les membres – à la question suivante: 'La nécessité urgente de mettre fin aux violations généralisées des droits de l'homme et de rétablir les droits démocratiques de la population du Myanmar'. Depuis maintenant plusieurs années, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP examine la situation des parlementaires élus en 1990, mais qui n'ont jamais été autorisés à exercer leur mandat. Étaient au cœur des préoccupations non seulement la détention continue de 13 parlementaires-élus dont la peine de prison a été continuellement prolongée bien qu'ils l'aient purgée, mais aussi le refus de la junte militaire d'honorer les résultats des élections de 1990, et ses tentatives de consolider la loi martiale par le biais d'une Convention nationale dont les membres ont été triés sur le volet.

Par cette résolution, les parlements du monde ont vivement déploré la répression brutale des manifestations pacifiques de moines et de civils au Myanmar, intervenue en violation des droits les plus fondamentaux des citoyens ordinaires, notamment leur droit à la vie et à la liberté d'expression exprimée de manière pacifique. Ils ont appelé à la libération immédiate et inconditionnelle des parlementaires-élus incarcérés, de Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants politiques de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), ainsi que de tous les

prisonniers politiques, les moines et les dirigeants ethniques qui luttent pour la démocratisation, la réforme politique et le respect des droits de l'homme dans le pays. Ils se sont aussi engagés fermement à promouvoir et protéger les droits fondamentaux de la population du Myanmar pour exprimer leur solidarité avec ses sacrifices et son combat contre la tyrannie.

A présent, M. le Président, je voudrais évoquer brièvement la mission fondamentale de l'UIP, qui est de s'employer à renforcer l'institution parlementaire de manière à la rendre efficace, ouverte, accessible, représentative et responsable. Un des éléments essentiels de cette mission est la promotion et la protection des droits de l'homme. Pour l'UIP, le Parlement est le garant des droits de l'homme et doit disposer des moyens requis pour jouer ce rôle. A cette fin, l'UIP s'est employée à promouvoir la création de commissions parlementaires spécialisées qui pourraient traiter les questions de droits de l'homme. En plus de rassembler des données sur ces commissions et de créer une base de données, l'UIP organise des séminaires annuels consacrés à des questions d'actualité pour les membres de ces commissions. Le dernier de ces séminaires a eu lieu la semaine dernière en coopération avec l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il était consacré à la question des migrations et des droits de l'homme.

Les migrations sont en effet un phénomène qui touche aujourd'hui tous les pays, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination. Les migrations sont généralement considérées dans une perspective de développement, rarement à travers le prisme des droits de l'homme. Toutefois, les migrations mettent au premier plan non seulement les droits civils et politiques, mais aussi un certain nombre de droits économiques et sociaux. Les migrations sont une question de plus en plus importante si l'on en juge, par exemple, par le fait que la grande majorité des campagnes électorales, du moins dans les pays qui accueillent des migrants, reprennent des questions, et souvent des craintes liées aux immigrés et aux migrations.

Jeremy Corbin, parlementaire du Royaume-Uni, dans son rapport résumant les délibérations du séminaire, a souligné le fait que tous les parlementaires doivent s'exprimer plus clairement et publiquement sur l'importance de la contribution des immigrés à la croissance et la prospérité, et affronter leurs collègues lorsqu'ils ont recours à des stéréotypes concernant les immigrés pour faire recette auprès des électeurs. Les parlementaires doivent utiliser leur compétence pour faire en sorte que les droits des immigrés soient pleinement respectés et que leurs Etats ratifient toutes les conventions internationales pertinentes, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le séminaire a appelé les parlementaires à résister aux politiques qui divisent et à utiliser leurs compétences pour promouvoir la diversité et la cohésion de la société. L'UIP maintiendra la question des migrations à son ordre du jour, car ce sera l'une des principales questions dont il faudra rendre compte et qu'il faudra examiner lors de la 118<sup>ème</sup> Assemblée au Cap au début de l'année prochaine.

Merci.